

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 26
Date de la convocation : 8 février 2011

N° 11.02.14.05

L'an deux mille onze et le quatorze du mois de février, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme CARRETIER, MM CARILLO, LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de M. BOUISSEREN
Mme ROMÉRO en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
M. SAUVAN en faveur de M. ALLOUCHE
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme CARRETIER
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER
Mme BOULANGÉ en faveur de M. SAVY

ABSENTS : Mmes RAMON BOTONNET, CONFAIS, M. PAUL

PARC des THERMES – Demande de subvention

Rapporteur : Mme Gauzy-Chable

Il est envisagé de réaliser l'aménagement de l'espace naturel situé entre la rivière la Mosson et les Thermes de Juvignac, afin de créer une zone permettant des activités de plein air dans un cadre naturel. L'objectif est de pérenniser les atouts naturels de la zone en renforçant ses particularités, ses accès et son fonctionnement. Les objectifs d'aménagement tiennent compte du P.P.R.I, de notre volonté d'ouvrir la zone au public et d'améliorer les utilisations de type évènementiel. C'est ainsi que :

- Le parc sera parcouru par des sentiers de promenade dont le revêtement sera constitué de matériaux naturels.
- Le bâti typique des Thermes sera mis en valeur par l'aménagement de son pourtour et par son éclairage
- L'allée des Platanes sera réhabilitée afin de :
 - Restaurer son image de mail
 - Procurer un espace protégé pour accueillir des « petits » événements
- La prairie intermédiaire sera conservée pour offrir un espace libre et dégagé pour l'organisation d'évènements
- La ripisylve de la Mosson qui forme une coupure verte côté EST sera mise en valeur

Le devis pour cet aménagement s'élève à 299 587.50 € que la commune ne peut assumer seule financièrement. Aussi est-il proposé au Conseil municipal de :

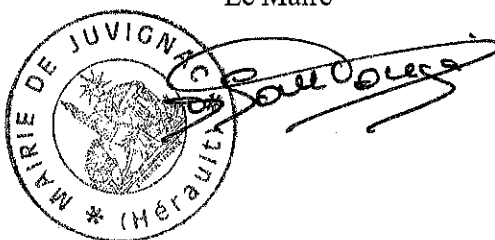
- Sollicite l'aide financière de la Région
- Solliciter l'aide financière de la Communauté d'Agglomération de Montpellier

- Solliciter l'aide financière du Ministère de l'Intérieur et des Libertés Locales, au titre des crédits répartis par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Mme Gauzy Chable à l'unanimité des suffrages (six refus de vote)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** PARC DES THERMES - DEMANDE DE SUBVENTION**Date de transmission de l'acte :** 18/02/2011**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/02/2011**Numéro de l'acte :** 11-02-14-05 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20110214-11-02-14-05-DE**Date de décision :** 14/02/2011**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions
7.5.1.1. Demandes de subventions du c régional